AUX CULTIVATEURS

PROPRIÉTAIRES DE MOULINS

Grando Scierio de l'Isle-Verte Convertie en manufacture d'Instruments agricoles, etc.

DEFIE TOUTE COMPETITION!!!

Les soussignés offrent en vente, à leur Manufacture d'instruments agricoles, des Arrache-Patates persectionnés qui ne lais-sent rien à désifer quant à leur bon sonctionnement.

Ils ont constamment en mains: Moulins à battre, Cribles, Charrues de douze mo-dèles, et considérées les meilleures en usage; Roues pour voitures de toutes espèces; Smuts perfectionnés pour moulins à farine; Chaudrons à sucre et à soupe; Poèles de cui-ine, de chambre, de parloir et de laiterie; de dissèrents patrons.

Les soussignés désirent informer les propriétaires de moulins qu'ils seront toujours désireux de recevoir leurs commandes pour toutes espèces de mécanisme se rattachant à la construction de moulins. Ils désirent surtout attirer l'attention des meuniers sur les Smuts (machines à nettoyer le grain) perfectionnés, qui ont donné jusqu'à présent beaucoup plus de satisfaction que ceux manufacturés dans d'autres boutiques du

Nous attirons particulièrement l'attention des cultivateurs, sur le prix réduit des Charrues à renchausser et à faire les sillons. La charrue seule \$5.50, et avec l'appareil à tracer les sillons, \$1.00 de plus, soit \$6.50.

CHS. BERTRAND et ANT. ROUSSEAU, Manufacture d'instruments agricoles, etc., etc., à l'Isle-Verte. 30 avril 1868.

DÉPARTEMENT

TERRES DE LA COURONNE.

L a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire les nominations suivantes:

PHILIPPE HUOT et EDOUARD PA-NET-LARUE, écuyers, de Québec, pour être agent conjoint des propriétés appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites dans le district de Québec, au lieu et place de l'honorable Louis Panet, démissionaire.

JOSEPH LAURIN, écuyer, de Québec, agent du Domaine de la Couronne censive de Québec et des Trois-Rivières, pour être aussi agent de la Seigneurie de Lauzon et surintendant des lots de grèvo et à cau pro-fonde dans la Province de Québec, au lieu et place de Félix Fortier, écuyer, avocat, nomme Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Québec.

J. O. BEAUBIEN,

. Commissaire des Terres de la Couronne. 2 avril 1868.



DEPARTEMENT DE LA MARINE

ET DES

PECHERIES.

OTTAWA, 29 NOVEMBRE 1867.

AVIS PUBLIC

ST par le présent donné que toutes COMMUNICATIONS relatives aux Lumières, Vaisseaux-Phares, Signaux, Balises, Bonées, Réglementation des Hâvres, Enquêtes sur les Naufrages et leurs causes, Dépôts de provisions et secours aux marins naufragés, Hôpitaux de Marine, Bureaux d'engagement des Matelots, Pilotage, Police riveraine, Inspection des Bâteaux à Vapeur, Classement des Bâtiments, Examen et Octroi du Certificat aux maîtres et contre-maîtres, etc., Vapeurs Provinciaux, Canonnières, Vaisseaux employés à l'amélioration de la navigation, et généralement aux affaires de la Marine pour le Canada devront être adressées.

Département de la Marine et des Pêcheries,

Branche de la Marine,

OTTAWA.

et celles relatives à la protection, à la règlementation et au développement des Pêcheries Maritimes, Cotières et de l'Intérieur, l'Inspection du Poisson et des Huites de Poisson, et de l'avancement général des Pêcheries pour le Canada, devront être

Département de la Marine et des Pêcheries.

Branche des Pêcheries. AWATTO.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

vendre, à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes :

Le Verger Canadien, ou culture raisonnée des fruits qui peuvent réussir dans les vergers et les jardins du Canada. Ouvrage orné de nombreuses gravures sur bois. Par M. l'abbé L. Provancher, auteur de la *Flore* Canadienne, d'un traité élémentaire de botanique, etc. Deuxième édition. Prix, 2 chelins.

Les maladies des Patates, des Bettesraves, des Blés et des Vignes, avec l'indication des meilleurs moyens à employer pour les combattre, par A. Payen: Prix, 3s. A. S. MACBEAN,



BUREAU DU PERCEPTEUR

REVENU DE L'INTERIEUH

COMTÉ DE KAMOURASKA.

E Soussigné étant chargé de la Direc-tion et Perception des revenus de l'Intérieur pour la DIVISION DE TEMIS-COUATA, donne AVIS : Qu'à l'avenir toutes les personnes qui peuvent avoir atfaire avec ce Département touchant les licences pour la vente des liqueurs spiritueuses ou autres, etc., etc, àient à s'adresser à son Bureau, à Ste. Anne de la Pocatière, jusqu'à nouvel ordre.

F. DEGUISE,

P. R. I. C. K.

Bureau du Percepteur du Revenu de l'Inrienr, Comté de Kamouraska.

Ste. Anne de la Pocatière, 30 avril 1868.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

De la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	9 30 AM	4-00 рм
Hadlow	9-40	3-50
Chaudière Junction	10-05	3-30
	10-20	3-10
St Henri	10-40	2-50
St Charles	11-10	2-15
	11-35	1-50
St Valier	11-48	1-35
St François ou Berthier.	12-08	1-13
St Pierre	112-20	1-00
ST THOMAS	12-40	12-40 AM
Cap St Ignace	1-20	12-13
I 2 Å noo à Cilo	1-32	12 00
L'ISLET	1-50	11-45
L'ISLEI	2-05	11-30
Trois Saumons	2-15	11-15
St Jean Port Joli	2-35	10-50
Elgin Road.	2-47	10-37
St Roch	3-00	10-20
STE ANNE	3-30	9-50
Rivière Ouelle	3-50	9-25
St Denis		9-05
ST PASCAL		8-45
Ste Hélène	4-45	8-20
St Andre		8-05
St Alexandre	5-15	7-50
Chemin du Lac	5-35	7-25
RIVIERE-DU-LOUP .	5-55	7-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant

Surintendant local.